

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°173

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 26

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 26 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, TLILI Leila, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Magali CHERET
Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Jean-François MONINO
Madame Laurence GRARE
Madame Danielle MARINO
Monsieur Fethi CHOUDER
Monsieur Salah CHIBAH
Monsieur Marc RUER
Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Monsieur Patrick LE HYARIC
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Guillaume SANON

Madame Claudine PEJOUX
Madame Sozig NEDELEC
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sophie VALLY
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Lionel DONNET
Madame Mériem DERKAOUI
Madame Leila TLILI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Omar AÏT-BOUALI
Madame Djamila AISSAOUI
Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY
Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Hakim RACHEDI
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action
Sanitaire Social Habitat Logement/

OBJET : Approbation de la convention attributive de subvention 2020 entre l'Etat et la Ville, relative à la gestion du dispositif d'hébergement municipal situé 52 rue Saint-Denis

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1,

VU le décret n° 2000-967 du 3 octobre 2000, relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement dans le champ de l'urbanisme et du logement, pris pour l'application du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999,

VU le décret n° 2003-39 du 18 avril 2003 modifiant le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissements ;

VU la circulaire n° 95-63 du 2 août 1995 relative aux maîtrises d'œuvre urbaine et sociale pour l'accès au logement des personnes défavorisées ;

VU l'engagement de la municipalité à favoriser la recherche de solutions de logement pour les ménages concernés par des opérations de lutte contre l'habitat indigne et relevant d'urgence sociale

VU le projet de convention attributive de subvention 2020 d'un montant de 62 385 euros relative à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social global et individualisé des ménages accueillis dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne au sein de la structure d'hébergement transitoire du 52, rue Saint-Denis à Aubervilliers à conclure entre la Ville d'Aubervilliers et l'Etat,

Considérant que ce dispositif vient compléter et renforcer l'offre de logements transitoires et du besoin d'accompagnement social des ménages hébergés.

Considérant la nécessité d'approuver la convention pour permettre le versement par l'Etat d'une subvention annuelle de 62 385 euros à la Ville d'Aubervilliers, pour ce dispositif l'exercice 2020.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention attributive de subvention d'un montant de 62 385 euros relative à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social global et individualisé des ménages accueillis dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne au sein de la structure d'hébergement transitoire du 52, rue Saint-Denis à Aubervilliers à conclure entre la Ville d'Aubervilliers et l'Etat, au titre de l'exercice 2020

AUTORISE la Maire ou son représentant à le signer.

Reçu en préfecture le : 04/10/19
Publié le : 02/10/19
Certifié exécutoire : 07/10/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

